

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  <b>Conseil Communautaire, Séance du : 07 décembre 2023</b>	L'an Deux Mille vingt-trois, le 07 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 1 <sup>er</sup> décembre 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
---	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

**ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.**

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Madame **VIGNEAU Céline** et Monsieur **ALBASI Maxime**.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Madame **GIRAUD Béatrice** représentée par Monsieur **DELAPART Jean-Victor**.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur **AMBROISE Philippe** procuration à Madame **POUCHOU Marie-Thérèse**,  
Madame **BOUCHER RÉZÉ Séverine** procuration à Monsieur **CAMINADE Didier**,  
Monsieur **BROUILLET Jean-Jacques** procuration à Madame **LAFOZ Michèle**,  
Monsieur **COSTES Jean-Louis** procuration à Monsieur **MOULY Jean-Pierre**,  
Madame **GARGOWITSCH Sophie** procuration à Monsieur **BORIE Daniel**,  
Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Monsieur **BABIEL Jean-Pierre**.

Secrétaire de Séance : Marie-Lou <b>TALET</b>	<b>Conseillers en exercice : 50</b> <b>Présents (titulaires et suppléants) : 42</b> <b>Pouvoir(s) : 6</b> <b>Votants : 48</b>
--	--

**N°2023E-113-SPSA : LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS POUR LA GESTION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE FUMEL LE « THÉÂTRE D'EAUX »**

Monsieur Didier **BALSAC**, Vice-président en charge du sport, rappelle que la Communauté des Communes est gestionnaire de la piscine intercommunale de Fumel, le Théâtre d'Eaux.

Sur le site, un local « buvette » est bien présent mais l'offre de restauration n'est assurée que par des distributeurs.

## AR Prefecture

047-200068930-20231207-2023E\_113\_SPSA-DE  
Reçu le 08/12/2023  
Publié le 08/12/2023

Afin d'améliorer l'offre de loisirs sur le site du théâtre d'eaux, il est proposé de lancer un appel à projets au titre de la saison estivale 2024 (1<sup>er</sup> juillet-31 août) pour la mise en place d'une buvette.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance (POSS), et le règlement intérieur du Théâtre d'Eaux de Fumel ;

Monsieur Didier BALSAC propose à l'Assemblée d'approuver ce document et de lancer l'appel à projet ci-annexé ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

**1°) - Approuve le lancement de l'appel à projet pour la mise en place d'une buvette au théâtre d'Eaux de Fumel ;**

**2°) - Autorise le responsable sport santé à diffuser l'appel à projets ;**

**3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 07 décembre 2023

La Secrétaire de séance,



Marie-Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

**Certifié exécutoire le : 08 décembre 2023**

**Reçu en Préfecture le :**

**Publié ou Notifié le : 08 décembre 2023**

-----